



CODE DE COMPORTEMENT SPORTIF

Saison 2018 / 2019.

La discipline individuelle au service de l'équipe

Pratiquer un sport collectif impose à chaque joueur de respecter les règles indispensables au bon fonctionnement de l'équipe.

Les règles d'or fondamentales

1. Je suis assidu, ponctuel et en tenue aux entraînements et aux matchs.
2. Je signale mon absence aux entraînements ou aux matchs à mon entraîneur.
3. Je respecte mon entraîneur, l'équipe, les arbitres, les adversaires, le matériel et les équipements sportifs.
4. Je suis attentif aux consignes de l'entraîneur, je les accepte et je ne perturbe pas l'entraînement.
5. J'ai un esprit loyal, sportif, un langage adéquat aux entraînements et aux matchs, je garde mon calme en toutes circonstances.
6. Je respecte les règles du handball.
7. Je respecte le règlement intérieur et les consignes particulières du Centre Omnisports
8. Je mange et je bois suffisamment avant l'effort.

Comportement au Centre Omnisports

Nous avons un très bel équipement, aussi il est impératif d'être respectueux de l'ensemble des équipements du Centre omnisports, et plus particulièrement :

L'espace devant la buvette, où l'on ne joue pas au ballon.

Le parvis devant le Centre Omnisports, où l'on ne joue pas au ballon.

Concernant les terrains, pour maintenir ceux-ci en bon état, un accord d'utilisation est convenu entre la Mairie de Guilherand Granges et le HBGG.

Pendant les entraînements l'utilisation de la colle résine n'est pas autorisée, que ce soit sur les mains et sur les bordures de chaussures, celle-ci tache le sol, cela nécessite des nettoyages fréquents et donc des coûts de élevés.

Pour les matchs de préparation et de compétition, catégories senior et -18 ans, l'utilisation de la résine est tolérée, en application sur les doigts et en évitant les « réserves » plaquées sur le bord des chaussures et qui laissent des traces de semelle sur tout le terrain.

Jean Pierre SAUPIN
Président du HBGG

HANDBALL GUILHERAND-GRANGES

Espace municipal Rémy Roure - 180 Allée du 21 janvier 1963 - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Association Loi 1901 - N° SIRET 428 611 750 00012 - Code APE 931 2Z
Agrément Direction Départementale Jeunesse et Sports n° 07. 95. 019



A l'attention des Joueurs et des Parents

Saison 2018 / 2019.

DEPLACEMENTS EQUIPES chez les clubs de Drôme/Ardèche

Les matchs de championnat vont bientôt commencer, Ceux-ci se dérouleront à Guilherand-Granges et dans les clubs de Drôme/Ardèche, généralement le samedi, mais ce peut être aussi le dimanche.

Les déplacements se pratiquent en covoiturage, avec les véhicules des familles, des joueurs et des responsables. Pour une équipe de 12 joueurs, 4 voitures sont souhaitées pour un transport confortable.

Nous demandons à toutes les familles ou aux joueurs seniors concernés de participer à ces déplacements, afin que ce ne soient pas toujours les mêmes qui les effectuent.

Impératif :

Les personnes utilisant leur véhicule pour transporter les joueurs doivent impérativement être assurées, afin que si par malheur il arrivait un accident, il n'y ait pas de problème de couverture d'assurance.

Pour les personnes utilisant leur véhicule en covoiturage et qui le demande, le club rembourse les frais de déplacement aux conditions suivantes :

- Déplacements supérieurs à **50 kms A/R**, suivant le barème de kilomètres du Comité.
- Calcul sur la base de 20 centimes d'€ du km.
- Les frais de péage d'autoroute sont remboursés sur présentation des tickets.
- Par équipe un maximum de 4 voitures sera pris en compte pour le remboursement des frais.

Par catégorie, les calendriers des championnats se définissent au fur et à mesure, n'hésitez pas à consulter le site internet www.hbagg.org, rubrique « planning des matchs ».

Par avance, nous vous en remercions.

JP SAUPIN
Président du HBGG

HANDBALL GUILHERAND-GRANGES

Espace municipal Rémy Roure - 180 Allée du 21 janvier 1963 - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Association Loi 1901 - N° SIRET 428 611 750 00012 - Code APE 931 2Z
Agrément Direction Départementale Jeunesse et Sports n° 07. 95. 019